



Monsieur le président,
Mesdames, messieurs les représentant-e-s des personnels

Ce CHSCT central est un CHSCT particulier puisqu'il est le premier à se réunir depuis le décès de notre camarade Christian JONON, Secrétaire du Comité et à qui nous tenons à rendre hommage. Dans la continuité de son engagement, nous nous emploierons à faire de ce CHSCT un cadre d'échanges et d'initiatives réellement utiles pour la santé au travail des agents.

Ce comité se retrouve aussi pour la première fois sous votre présidence, Mr Girard.

Nous avons pris acte de vos déclarations concernant votre volonté d'améliorer les conditions de travail des agents.

Malheureusement, nous avons été immédiatement ramenés au principe de réalité.

Le principe de réalité c'est le choix, infléchi mais maintenu, de réduire le budget consacré aux œuvres sociales. Nous y reviendrons.

Le principe de réalité ce sont aussi les choix concernant le temps de travail des agents.

La suppression du jour de congé pour les mères, la proratisation des congés en fonction de la date de départ en retraite et aujourd'hui la suppression ou la stricte limitation des jours de récupération.

Avec les deux premières mesures vous avez allongé le temps de travail de dizaines de milliers d'agents, au nom de « l'égalité femme homme » ou de « l'équité entre agents ». Il fallait oser... Désormais, vous souhaitez supprimer des jours de récupération pour...réduire le temps de travail des agents. C'est d'une grande cohérence....

Surtout, vous le savez bien, à effectifs constants, la suppression de ces jours de récupération d'heures supplémentaires aura plusieurs conséquences possibles :

- pour remplir leurs missions, des agents continueront à faire des heures supplémentaires sans récupération
- ou alors des agents connaîtront une intensification de leur travail, il faudra remplir ses missions sur moins de temps
- ou, dernière variante, pour remplir des missions mises à mal par ces décisions, elles seront « externalisées » c'est à dire confiées à des prestataires privés.

La volonté d'encadrer le temps de travail des agents pour protéger leur santé n'aurait de sens qu'en évaluant les charges de travail et leur équivalent en Temps Plein (ETP) et en créant les postes nécessaires.

Vouloir remplir des missions avec moins de personnel et en conséquence allonger le temps de travail ou intensifier le travail lui-même, on est loin de l'amélioration des conditions de travail des agents.

Ces choix sont d'autant plus inacceptables qu'ils font écho au gaspillage de l'argent public dont l'actualité nous donne l'occasion de parler.

En infléchissant la baisse du budget consacré aux œuvres sociales, l'exécutif parisien ne sait pas rendu-compte que le budget désormais retiré (1,3 million d'euros) égalait presque le montant dépensé pour le séjour de la délégation française pour les JO au Pérou. 1,5 million d'euros en deux jours pour 320 personnes alors que 60 personnes étaient accréditées, un des plus prestigieux restaurant du monde réservé, un établissement 5 étoiles au cœur de Lima...Le tout pour une note de 4687 euros par personne.

1,3 millions en moins pour les œuvres sociales, la fin de prestations pour des milliers d'agents et 1,5 millions pour ce séjour à Lima. Les agents apprécieront.

Pour Lima, un avion a été spécialement affrété. On est loin de l'économie durable et raisonnée tant vantée par la Com' de la Ville, loin des mails que l'on reçoit chaque semaine sur nos boîtes professionnelles pour promouvoir des pratiques (dématérialisation, télétravail,...) pratiques censées être sobres, économes en carbone.

On pourrait aussi évoquer le changement de prestataire pour le vélib parisien qui nécessite le changement de toute l'infrastructure de voirie c'est à dire la reconstruction de 1200 emplacements aménagés, de 40 000 points d'accroche connectés par câble, avec réfection des trottoirs, pavage, etc...

Envoyer à la casse, au nom de l'écologie urbaine, 20 000 vélos fonctionnels, reconstruire de fond en comble 1200 emplacements neufs peut difficilement être brandi comme un acte relevant d'une quelconque sensibilité écologique, ni d'un choix économique raisonné.

J.O., Velib, deux exemples de choix politiques, économiquement et écologiquement très contestables, alors même que pour les agents c'est réduction des droits à tous les étages.

Nous ne traiterons pas ici des points qui sont à l'ordre du jour du CHSCT, sur lesquels nous interviendrons le temps venu.

Mais en ce qui concerne ce Comité, nous tenons à dénoncer votre refus, de fait, d'inscrire à l'ordre du jour de ce CHSCT central les points demandés par les mandatés de 4 organisations syndicales, une majorité de mandatés.

Ce refus est inadmissible sur le fond. La suppression de contrats aidés et ses conséquences pour ces agents comme pour les services où ils étaient employés relève bien d'une problématique de santé au travail. Il en va de même de la métropolisation et donc de l'avenir de services entiers jamais abordée dans cette instance.

Ce refus est inacceptable d'un point de vue formel. Ces points vous ont été demandés par la CGT, puis par plus de 3 mandatés titulaires de 4 organisations syndicales.

Ces points auraient du être à l'ordre du jour de ce CHSCT.

Nous soumettons donc à l'avis du Comité **une demande de CHSCT exceptionnel** consacré à ces deux points.

Nous tenons aussi à dénoncer les entraves à l'intervention de mandatés CHSCT dans certaines directions, en l'occurrence l'obstruction à leur présence sur des sites de travail lorsqu'ils/elles sont sollicité-e-s par des agents.

Il n'est pas possible de limiter cette présence de mandatés CHSCT aux seules visites décidées par le Comité en lien avec l'administration. De même, il n'est pas acceptable d'expliquer qu'une demande

d'un-e mandaté-e basée sur un constat sur le terrain hors visite « officielle » n'engage pas l'administration.

Si la présence de mandaté-e-s était limitée aux seules visites « officielles », comment apprécier la réalité d'un danger signalé par des agents ? Comment savoir si ce danger nécessite l'activation de notre droit d'alerte, ou bien le vote d'une enquête du CHSCT, ou plus simplement le référencement d'une fiche du cahier SST ?

A moins que pour chaque signalement par un ou des agents, pour que nous accédions au site concerné, l'administration souhaite que nous activions systématiquement notre droit d'alerte qui l'oblige à une co-enquête sous 48h ? Vous comprendrez que vous n'y auriez pas intérêt. C'est pourquoi nous vous demandons d'expliquer aux directions qu'elles ne doivent pas entraver, voire interdire la présence de mandatés en CHSCT sur des sites de travail.

Vous l'aurez compris, Mr le président, Mesdames, Messieurs les représentant-e-s du personnel, vous pouvez compter sur notre détermination à faire vivre le CHSCT Central, et en lien avec toutes les organisations syndicales, à faire exister ce Comité comme un acteur reconnu et incontournable de la santé au travail des agents.

Merci.